

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE	
ARRONDISSEMENT DE LANGON	

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mille dix-sept, le sept juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel FLIPO.
Exercice : 26	
Présents : 20	
Pouvoirs : 4	
Absents : 6	

PRESENTS : Daniel FLIPO (Maire), Didier LAULAN (Maire Délégué et 1^{er} Adjoint), Jean-Pierre SART (Adjoint Délégué), Didier CANU (Adjoint Délégué), Fabrice BERNADET (Adjoint Délégué), Jean-Claude MOTHES (Adjoint Délégué), Jacqueline de FOMMERSVAULT (Adjoint Délégué), Geoffroy DE BARITAUT (Adjoint Délégué), Mr Alain de BOUSSAC, Nathalie RACOLIN, Philippe BOUIN, Josiane CARTIER, , Rémi HANSER, Thierry BERTO, Stéphane RIEUCROS-FOREST, Arnaud LAMOTTE, Bruno ABDELKADER, Gilles PIECHAUD, Jean-Michel LOUGARE, Cécile PIOLET.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATIONS : Mme Marie-Thérèse ALIX (procuration à Mr Daniel FLIPO), Mme Sylvie BOUAKKAS (procuration à Mr Stéphane RIEUCROS-FOREST), Mme Karine DALLA-LONGA (procuration à Mr Jean-Pierre SART), Mr Alain SARRAZIN (procuration à Mr Didier CANU)

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie NICOD, Mr Romain MALVEZIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mr Gilles PIECHAUD.

DATE DE CONVOCATION DE LA SEANCE : 31 Mai 2017

AFFECTATION CUMULEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - RECTIFICATIF

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de Gestion et les Comptes et les Administratifs 2016 des budgets des Communes de CASTETS-EN-DORTHE et CASTILLON DE CASTETS, lesquels font apparaître les résultats suivants :

	Section de Fonctionnement CASTETS-EN- DORTHE	Section d'Investissement CASTETS-EN- DORTHE	Section de Fonctionnement CASTILLON-DE- CASTETS	Section d'Investissement CASTILLON-DE- CASTETS
Dépenses 2016	736.230,82	382.694,57	194 205,02	118 684,88
Recettes 2016	872.841,15	266.517,20	258 828,36	108 378,24
Résultat exercice 2016	+ 136.610,33	- 116.177,37	+ 64 623,34	10 306,64
Résultat reporté 2015	+ 34.432,45	+ 68.087,01	0	26 671,30
Résultat section 2016	+ 171.042,78	- 48.090,36	+ 64 623,34	+ 16 364,66
Résultat global 2016	+ 122.952,42		+ 80 988,00	

Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'affecter les résultats cumulés des Budgets des communes de CASTETS EN DORTHE et CASTILLON DE CASTETS de l'exercice 2016 sur le Budget 2017 de la commune nouvelle CASTETS ET CASTILLON comme suit :

<u>Déficit d'Investissement reporté Castets-en-Dorthe :</u>	48.090,36 € (Art. D.001)
<u>Excédent d'Investissement reporté Castillon-de-Castets :</u>	16 364,66 € (Art. R.001)
<u>Affectation résultat Fonctionnement CASTETS (1) ET CASTILLON(2):</u>	171.042,78 € + 64 623,34 € (Art.1068-INV)
<u>Excédent de Fonctionnement reporté CASTETS ET CASTILLON:</u>	0 € (Art R.002)

- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL2017AVR22 du 10 Avril 2017 ayant trait au même objet.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1/2017

Le Maire informe qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires 2017 en section d'investissement et en section de fonctionnement et propose le réajustement budgétaire suivant :

DM N° 01-2017 – CRÉDITS À RÉDUIRE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE.	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
77	775		Produits de cessions d'immobilisation	- 18.000,00
TOTAL				-18.000,00
DM N° 01-2017 – CRÉDITS À RÉDUIRE EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE.	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
023	023		Virement à la section d'investissement	-18.000,00
TOTAL				- 18.000,00
DM N° 01-2017 – CRÉDITS À RÉDUIRE EN RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
021	021	Opérations financières	Virement de la section d'exploitation	- 18.000,00
TOTAL				-18.000,00
DM N° 01-2017 – CRÉDITS À RAJOUTER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE.	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
024	024	Opérations financières	Produits de cessions d'immobilisations	+ 18.000,00
10	1068	Opérations financières	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 48.090,36
TOTAL				+ 66.090,36
DM N° 01-2017 – CREDITS Á REDUIRE EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE.	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
020	020	Opérations Non Affectées	Dépenses imprévues	-10.000,00
TOTAL				- 10.000,00
DM N° 01-2017 – CREDITS Á RAJOUTER EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE.	ARTICLE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
21	2151	Opérations Non Affectées	Réseaux de voirie	+ 58.090,36
TOTAL				+ 58.090,36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE de procéder au réajustement budgétaire comme susmentionné sur le budget 2017.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX PAR LA S.P.A.

Le Maire rappelle que la commune de Castets-en-Dorthe avait conclu, le 13 Septembre 2017, une convention de prise en charge des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Il informe que suite à la création de la commune nouvelle CASTETS ET CASTILLON, il convient de signer une nouvelle convention, à effet au 1^{er} janvier 2017, avec la SPA, précisant que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Le Maire indique qu'en contrepartie des services rendus par la SPA, la commune s'engage à verser, chaque année, une indemnité forfaitaire par habitant (contribution fixée pour l'année 2017 à 0,40 € par habitant x la population municipale retenue correspondant au dernier recensement officiel de la population municipale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la commune de CASTETS ET CASTILLON et la S.P.A de Bordeaux et du Sud-Ouest, à effet au 1^{er} Janvier 2017, AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à régler, chaque année, la contribution due à la SPA et DIT que cette contribution sera inscrite chaque année au Budget de la commune.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

CONVENTION COMMUNE / DGFIP – SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE « TIPI »

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire et les activités périscolaires.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Le Conseil, après en avoir délibéré, APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI, DÉCIDE la mise en œuvre de ce service à compter du 1^{er} Septembre 2017, AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la DGFIP et DIT que la commune prendra à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Service Public Local.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

F.D.A.E.C 2017 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CASTETS-EN-DORTHE

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes** (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

Il indique que la réunion cantonale, présidée par **Madame Isabelle DEXPERT**, Conseillère Départementale du canton du Sud Gironde, a permis d'envisager l'attribution à la commune déléguée de Castets-en-Dorthe d'une somme de **15.442,00 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE DE RÉALISER en 2017 les opérations suivantes :

*TRAVAUX SUR BÂTIMENT COMMUNAL «SALLE DES FÊTES »
Pour un montant total de 9.860,00 € HT (soit 11.832,00 € TTC).*

*TRAVAUX ACCÈS EGLISE-CIMETIERE
Pour un montant de 7.233,31 € HT (soit 8.679,97 € TTC).*

*ACQUISITION D'UN DÉCHIQUETEUR DE BRANCHES POUR LES SERVICES TECHNIQUES
Pour un montant de 4.700,00 € HT (soit 5.640,00 € TTC).*

Soit un montant global de travaux d'un montant de 21.793,31 € HT.

DE DEMANDER au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer une subvention de Quinze Mille quatre cent quarante-deux euros (15 442,00 €), au titre de ces investissements et D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 6.351,31 €.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

F.D.A.E.C 2017 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CASTILLON DE CASTETS

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes** (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

Il indique que la réunion cantonale, présidée par **Monsieur Bernard CASTAGNET**, Conseiller Départemental du canton du Réolais et des Bastides, a permis d'envisager l'attribution à la commune déléguée de Castillon de Castets d'une somme de **10 148,00 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE DE RÉALISER en 2017 les opérations suivantes :

TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE

Pour un montant total de 20.087,50 € HT (soit 24.105,00 € TTC).

TRAVAUX ACCES EGLISE-CIMETIERE

Pour un montant de 6.212,00 € HT (soit 7.454,40 € TTC)

TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL

Pour un montant de 3.890,00 € HT (soit 4.668,00 € TTC).

Soit un montant global de travaux d'un montant de 30.189,50 € HT.

DE DEMANDER au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer une subvention de Dix Mille cent quarante-huit euros (10 148,00 €) au titre de ces investissements et D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 26 079,40 €.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

REMBOURSEMENT ASSURANCES GROUPAMA – SOLDE SINISTRE STADE DES CHARMILLES (commune déléguée de Castets-en-Dorthe)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un remboursement de 839,00 € émanant de notre assureur « Groupama Centre Atlantique », et ce suite au sinistre résultant de la chute d'arbres sur la clôture du stade des Charmilles, dossier de sinistre référencé n° 2016867933 004.

Le Maire précise qu'il s'agit du règlement du solde de l'indemnité due au titre de ce dossier suivant le rapport d'expertise diligenté à cet effet et que, pour encaisser le chèque sur le Budget Communal, il lui faut recueillir l'autorisation de l'assemblée à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE le remboursement des Assurances GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE à hauteur de 839,00 € afférent au sinistre susmentionné et AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'encaissement du chèque sur le Budget Communal.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

EFFACEMENT DE LA DETTE DE Madame DARROMAN Jennifer

Le Maire fait part du dossier concernant Madame DARROMAN Jennifer et de la décision du Tribunal d'Instance de Bordeaux entraînant l'effacement, à son égard, des sommes exigibles au jour du jugement, soit le 15 Décembre 2016, pour un montant de 279,27 €.

Il convient donc de considérer ce produit comme une perte sur créances irrécouvrables et d'effectuer un mandat de 279,27 € pour l'effacement de cette dette.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de la décision du Tribunal d'Instance de Bordeaux visant à effacer la dette de Madame DARROMAN Jennifer pour un montant de 279,27 € exigible au 15 Décembre 2016, DIT que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget 2017 – Article 6542 et AUTORISE le Maire à effectuer le mandat correspondant.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Le Maire rappelle que la délibération du Conseil Municipal n°DEL2017AVR29 du 10 Avril 2017 portant adhésion à l'Agence Départementale « Gironde Ressources ».

Le Maire informe qu'il appartient à l'assemblée de désigner deux représentants de la commune nouvelle CASTETS ET CASTILLON au sein de cette nouvelle structure, à savoir un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DESIGNE les représentants de la commune nouvelle au sein de l'Agence départementale « Gironde Ressources » comme suit :

Agence Départementale « Gironde Ressources »	
Monsieur FLIPO Daniel	Délégué Titulaire
Monsieur LAULAN Didier	Délégué Suppléant

Décision prise à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS DIVERSES

Visite de l'école de la commune déléguée de Castets-en-Dorthe par les parents d'enfants venant du SIRP : En attente des réponses des parents de la commune déléguée de Castillon de Castets.

Faucardage sur la commune déléguée de Castillon de Castets : 10 centimes du mètre linéaire. Intervention en septembre 2017.

Le local commercial situé sur la commune déléguée de Castets-en-Dorthe (en face de la boulangerie) est à louer.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera un promoteur immobilier en vue d'un projet de construction d'une Résidence Séniors (entre 4000 et 5000 m²) sur un terrain appartenant à la commune déléguée de Castets-en-Dorthe (terrain dit « Chaloupin »).

Demande de reconduction du poste d'ATSEM actuellement occupé dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Le Maire informe que la licence IV de l'ancien Cercle de la Concorde a été récupérée par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Signature des membres présents à la séance du 07 Juin 2017